



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Rentrée des écoles en mai 2020 suite au déconfinement

Question orale n° 1048

### Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conditions de la rentrée scolaire dans l'élémentaire et le préélémentaire post confinement dans le département de la Sarthe. Les protocoles établis par le ministère ont fixé le cadre dans lequel les personnels enseignants et éducatifs, de services et techniques devraient intervenir pour assurer leur sécurité et celle évidemment des enfants et par là de leurs familles. Pour les écoles préélémentaires et élémentaires, un plan départemental devait être établi par la direction départementale des services de l'éducation nationale. Quelques jours avant la date du début du déconfinement, bon nombre de responsables n'avaient pas reçu d'indications précises sur la collaboration des personnels communaux à l'organisation matérielle, à la désinfection, à la détermination des dispositifs anti barrière devant être disponibles, aux conditions de réapprovisionnement à organiser, aux services de restauration. Quelques jours après la tenue de cette rentrée progressive, qu'en est-il dans le département de Mme la députée ? Combien d'enfants ont pu rejoindre leur école ? De façon plus générale, elle souhaite savoir où en est l'application opérationnelle du protocole, les difficultés recensées, les moyens mis en œuvre et les modalités de collaboration entre les services de l'éducation, les écoles et les élus. Elle souhaite connaître les modalités de collaboration entre les personnes publiques et le calendrier programmé par elles. Enfin s'agissant des fermetures de classes préélémentaires et élémentaires déjà envisagées, elle demande que les propositions de l'administration puissent être réexaminées en tenant compte des mois pendant lesquels les inscriptions n'ont pu être faites, des hésitations des familles et enfin des difficultés rencontrées par les enfants au regard d'un dernier trimestre d'école qui n'en aura pas été un pour beaucoup. Elle souhaite connaître son avis sur ce sujet.

### Texte de la réponse

#### RÉOUVERTURE DES ÉCOLES EN PÉRIODE DE DÉCONFINEMENT

**M. le président.** La parole est à Mme Marietta Karamanli, pour exposer sa question, n° 1048, relative à la réouverture des écoles en période de déconfinement.

**Mme Marietta Karamanli.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, j'appelle votre attention sur les conditions de la rentrée scolaire dans l'élémentaire et le pré-élémentaire après le confinement dans mon département de la Sarthe et dans ma ville du Mans.

Les protocoles établis par le ministère ont fixé le cadre dans lequel les personnels enseignants, éducatifs, de services et techniques devraient intervenir pour assurer leur sécurité et, évidemment, celle des enfants et, ainsi, celle de leurs familles. Pour les écoles maternelles et primaires, un plan départemental devait être établi par la direction départementale des services de l'éducation nationale. Je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble des personnels qui ont travaillé pendant le confinement et qui œuvrent en cette période de déconfinement. Quelques jours seulement avant la date du début du déconfinement, bon nombre de responsables n'avaient pas encore reçu d'indications précises sur la collaboration des personnels communaux à

l'organisation matérielle, à la désinfection des locaux, à la détermination des dispositifs barrières, aux conditions du réapprovisionnement des services de restauration.

Quelques jours après la tenue de cette rentrée progressive, qu'en est-il, tout d'abord, dans mon département, la Sarthe ? Combien d'enfants ont-ils pu rejoindre leur école ? De façon plus générale, je souhaite savoir où en est l'application du protocole, quelles sont les difficultés recensées, les moyens mis en œuvre et les modalités de collaboration entre les services de l'éducation, les écoles et les élus. Nous avons énormément de retours des personnels et des familles qui nous disent, aujourd'hui encore, que tout n'est pas forcément en place. J'aimerais connaître les modalités de la collaboration entre les personnes publiques et le calendrier que celles-ci ont programmé.

Enfin, s'agissant des fermetures de classes pré-élémentaires et élémentaires déjà envisagées, je demande que les propositions de l'administration puissent être réexaminées en prenant en considération les mois pendant lesquels les inscriptions n'ont pu être faites, les hésitations des familles et les difficultés rencontrées par les enfants au vu d'un dernier trimestre qui n'aura pas été tout à fait comme les autres.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.** Je vous remercie pour votre question qui vient compléter les précédentes. Nous assumons bien sûr totalement le fait que le mois de mai est un mois de transition, le déconfinement constituant un véritable défi organisationnel. En outre, nous avons toujours su que nous ne renverrions pas tous les enfants dans les établissements de façon parfaitement simultanée mais bien de façon progressive. Nous assumons ce choix, le seul possible. Tous les pays sont d'ailleurs soumis aux mêmes contraintes, ce qui est malheureusement normal.

Votre question porte sur la Sarthe, un département assez représentatif de ce qui se passe en France : 100 % des collèges ont pu y rouvrir depuis hier pour accueillir les élèves de sixième et de cinquième, ce qui est un bon point pour les collégiens, de même que 99 % des écoles de 98 % des communes. La Sarthe est donc aux avant-postes du déconfinement.

Un vrai travail en commun a été mené, autour d'un groupe thématique, avec les associations de maires, la DDCS, la direction départementale de la cohésion sociale, la CAF, la caisse d'allocations familiales, ainsi qu'avec la région pour ce qui concerne les transports. Au départ, cela concernait surtout les établissements du premier degré. Les premières réunions se sont tenues au début du mois de mai. Les questions de restauration et de travail en dehors de la classe, notamment, ont alors fait l'objet d'une vaste concertation. On constate une hétérogénéité des situations : certaines petites écoles de campagne comptent moins de quinze élèves, ce qui permet un retour en classe presque normal – à l'opposé de l'école-garderie. Ce groupe de travail thématique a été élargi le 12 mai au conseil départemental pour faire le point, avec le ministère de l'éducation nationale, sur la rentrée des collèges depuis le 29 avril. Un comité de déconfinement, auquel ont participé les collectivités, a même été réuni par le préfet les 7 et 14 mai.

La dotation en matériel, qui comprend les masques que nous fournissons aux adultes et aux collégiens, le gel hydroalcoolique et les réserves de masques pédiatriques pour l'école élémentaire, a été réalisée dans des délais permettant d'assurer la prérentrée des professeurs et l'accueil des élèves, à l'école primaire depuis la semaine dernière et au collège depuis hier.

Dans le premier degré, 86 % des écoles ont rouvert le 12 mai, un pourcentage qui, depuis, a augmenté. La reprise a été fixée au 18 mai par 14 % des communes. D'après ce qui a été constaté les premiers jours, sur 17 500 élèves de maternelle, environ 2 000 étaient présents en classe le mardi 12 mai et 2 500 le jeudi 14 et le vendredi 15, soit 20 à 25 % du total. Au niveau élémentaire, 4 000 élèves sur 29 000 étaient présents cette semaine ; une montée en puissance est donc nécessaire. Au collège, on attendait en ce début de semaine 5 611 élèves de sixième et de cinquième.

Depuis le 12 mai, des suspicions de contamination nous ont été signalées, les premiers cas ayant donné lieu à la fermeture de l'école par le maire, avant même que les résultats soient connus. À ce propos, je tiens à dire que nous faisons preuve d'une extrême prudence, ce qui explique le choix de fermer les écoles à titre préventif. Enfin, le taux d'encadrement sera en augmentation à la rentrée prochaine, dans chaque commune du département.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1048

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire :** Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mai 2020](#)

**Réponse publiée le :** 9 décembre 2020, page 3523

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mai 2020](#)